

CONCOURS DE BETHESDA
RÈGLES OFFICIELLES

Voici les définitions qui s'appliquent au Concours :

« VCA »	Valeur commerciale approximative en novembre 2024
« Pays autorisés »	Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse, Royaume-Uni
« Canaux de Bethesda »	<p>X, Facebook et Instagram – Lien d'accès à Bethesda :</p> <p>Territoire – Bénélux (Belgique, Pays-Bas)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instagram : https://instagram.com/bethesda_nl • Facebook : https://facebook.com/BethesdaSoftworks.nl • X (anciennement Twitter) : https://x.com/Bethesda_nl <p>Territoire – France</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instagram : https://www.instagram.com/bethesda_fr • Facebook : https://www.facebook.com/BethesdaSoftworks.fr • X (anciennement Twitter) : https://x.com/Bethesda_fr <p>Territoire – RUI (Royaume-Uni, Irlande)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instagram : https://instagram.com/bethesda_uk • Facebook : https://facebook.com/BethesdaSoftworks.eu • X (anciennement Twitter) : https://x.com/Bethesda_UK <p>Territoire – Pays nordiques (Finlande, Norvège, Suède)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instagram : https://www.instagram.com/bethesda_nordic • Facebook : https://www.facebook.com/BethesdaSoftworks.Nordic • X (anciennement Twitter) : https://x.com/Bethesda_Nordic <p>Territoire : AAS (Allemagne, Autriche, Suisse)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instagram : https://www.instagram.com/bethesda_de/ • X : https://x.com/bethesda_de • Facebook : https://www.facebook.com/BethesdaSoftworks.de
« Concours »	<i>Défi d'aventure</i>
« Date de début du Concours »	11 novembre 2024, 11 h GMT
« Date de fin du Concours »	5 janvier 2025, 23h59 GMT
« Date du tirage au sort »	7 janvier 2025
« Participation »	<p>(i) Connectez-vous à votre compte ; Pendant la Période du Concours, vous devez :</p> <p>(ii) Télécharger le « Mot-clé de l'aventure » : rendez-vous sur le site Web du jeu (https://bethesda.net/fr/article/7m7DsP4cbYu2QvDYESBG9f/indiana-jones-and-the-great-circle-europe-blimp-tour), où vous pourrez télécharger le modèle du <i>Mot-clé de l'aventure</i> directement à partir d'un lien fourni sur la page. Vous pourrez alors imprimer* le Mot-clé de l'aventure ou l'utiliser comme autocollant numérique pour votre photo (l'« Autocollant »).</p> <p>(iii) Configurer votre Mot-clé de l'aventure : prenez l'Autocollant et placez-le à un endroit intéressant de votre choix.</p> <p>(iv) Prendre une photo et la poster : prenez une photo qui contient le Mot-clé/l'Autocollant à l'endroit que vous avez choisi et postez-la sur votre compte de la plateforme. Les publications doivent être publiques, disponibles et visibles de tous jusqu'à la date du tirage au sort. Elles doivent comprendre le hashtag</p>

	<p>#IndyAroundEurope and #BethesdaContest ; chaque participant doit publier sur les canaux Bethesda correspondants.</p> <p><i>*L'impression est un choix laissé à la discrétion de chaque participant (option sans frais d'impression avec l'autocollant numérique). Le coût de l'impression est aux frais du participant et ne sera pas remboursé par l'Organisateur ou le Groupe du Concours.</i></p>
« Jeu »	Indiana Jones et le Cercle ancien™
« Nombre de gagnants »	Trente-deux (32) gagnants
« Plateformes »	X, Facebook et/ou Instagram
« Prix »	<p>Chaque gagnant recevra une récompense parmi les récompenses suivantes attribuées par tirage au sort par l'Organisateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 cartes graphiques NVIDIA 4080 (VCA : 3 x 1 000 \$) - 3 consoles Xbox Series X avec une manette (VCA : 3 x 550 \$) - 3 jeux Indiana Jones Édition collector (VCA : 3 x 200 \$) - 3 cartes d'extension WD_BLACK C50, 1 To pour Xbox (VCA : 3 x 150 \$) - 10x Razer Wolverine V3 Pro (Xbox + PC Controller) (VCA: 10 x 200 \$) - 10x Razer BlackShark V2 Pro Headset (VCA: 10 x 200 \$) <p>Un seul prix par gagnant.</p> <p>L'expédition et la livraison sont incluses dans le prix à destination des pays autorisés uniquement, selon l'adresse fournie par les gagnants choisis. Sous réserve de ce qui précède, tous les autres frais accessoires liés au prix ou frais généraux associés à la prise de possession du prix incombent à chaque gagnant.</p>
« Organisateur »	ZeniMax Europe Ltd

AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. EFFECTUER UN ACHAT N'AUGMENTE EN RIEN VOS CHANCES DE GAGNER. Le Concours est mis sur pied par l'Organisateur. Pour les besoins du Concours, le « **Groupe du Concours** » est constitué de l'Organisateur, de ses sociétés affiliées et apparentées, dont, sans s'y limiter, sa société mère, ses sociétés sœurs et ses filiales, Disney Consumer Products Inc. et sa société mère, ses sociétés affiliées et ses filiales, ainsi que ses et leurs dirigeants, administrateurs, employés et mandataires (« **Disney** »), revendeurs, franchisés, agences de publicité et de promotion, fournisseurs de matériel et de services liés au Concours, et toute autre société, partenariat, entreprise individuelle ou personne morale directement impliquée dans le Concours ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, mandataires et autres représentants respectifs. Afin de lever toute ambiguïté, Disney n'est pas et ne pourra être considérée comme l'organisatrice du Concours.

EN PARTICIPANT AU CONCOURS, VOUS ACCEPTEZ LES RÈGLES OFFICIELLES DU CONCOURS ET LES CONDITIONS D'UTILISATION, QUI SONT DISPONIBLES SUR <https://www.zenimax.com/fr/legal/terms-of-service> (« **CONDITIONS D'UTILISATION** »), Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LA CLAUSE D'ARBITRAGE CONTRAIGNANTE ET LA RENONCIATION À UN RECOURS COLLECTIF INCLUSES DANS L'ARTICLE 15 DES CONDITIONS D'UTILISATION.

1. PÉRIODE DU CONCOURS

Le Concours commence à la Date de début du Concours et se termine à la Date de fin du Concours (la « **Période du Concours** »). *Veuillez consulter l'[horloge mondiale](#) pour en savoir plus sur la conversion des fuseaux horaires.*

L'Organisateur est autorisé à modifier la date et/ou la période du Concours, et/ou à annuler le Concours à tout moment sans que cela puisse engager sa responsabilité d'une quelconque manière.

2. ADMISSIBILITÉ

Tous les participants doivent (a) avoir au moins 18 ans ou l'âge légal de la majorité dans leur territoire de résidence au moment de la participation, (b) posséder une pièce d'identité valide, (c) être résidents légaux de l'un des Pays autorisés, (d) être pleinement en capacité légale de participer à ce Concours et (e) ne pas enfreindre de loi, de réglementation, de règlement, de décret ni les présentes Règles officielles du Concours. Ce Concours est assujéti à toutes les lois fédérales, nationales, d'état, provinciales et municipales applicables. Le Concours est nul si interdit, restreint ou taxé par la loi. Les dirigeants, administrateurs, employés, mandataires et représentants de l'Organisateur, de sa société mère, de ses sociétés affiliées ou apparentées, ses agences, ses fournisseurs de matériel ou de services liés au Concours, et les membres de la famille proche (définis comme parents, frères et sœurs,

enfants ou époux, indépendamment de leur lieu de résidence) ou les membres du ménage (parents ou non-parents) de ces dirigeants, administrateurs, employés, mandataires et représentants des ventes ne sont pas autorisés à participer au Concours.

Les individus ou les entités soumises ou résidant dans un pays soumis à des sanctions imposées par le « US Department of Treasury Office of Foreign Assets Control (OFAC) » ne sont pas éligibles. Si un pays autorisé ou un participant est inscrit sur une liste de participants proscrits ou restreints des États-Unis, ou fait l'objet de sanctions de l'OFAC avant l'acceptation d'un prix, l'organisateur peut disqualifier le participant ou annuler sa participation.

3. COMMENT PARTICIPER ; DÉCLARATIONS ET GARANTIES ; PROPRIÉTÉS DES PARTICIPATIONS

AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE. LES FRAIS DE PARTICIPATION NE SERONT PAS REMBOURSÉS. Un accès à Internet et un compte valide sur les plateformes sont nécessaires.

Pour participer au Concours, chaque participant doit soumettre une participation. Afin que votre participation soit valide, votre compte de la plateforme doit être public et donc visible par l'Organisateur et ses mandataires. Aucune autre méthode de participation ne sera acceptée.

Votre participation doit respecter les critères d'éligibilité indiqués ci-dessus, ou celle-ci sera annulée et ne pourra pas être utilisée pour le Concours. Maximum d'une (1) participation au Concours par personne autorisée pendant la Période du Concours. Toute personne effectuant plus d'une (1) participation pourra être disqualifiée à la seule discrétion du Groupe du Concours. La participation doit être effectuée par le ou la participant(e) en personne. L'utilisation de dispositifs automatisés est interdite ; les participations automatisées (dont, sans s'y limiter, les participations par robot, script, macro ou tout autre service automatisé) sont interdites et peuvent conduire à l'exclusion du Concours. Toute altération du processus de participation ou du fonctionnement du Concours, dont, sans s'y limiter, l'utilisation de tout dispositif pour automatiser le processus de participation, est interdite et toute participation qui, d'après l'Organisateur et à sa seule discrétion, a été soumise de cette façon sera annulée. Dans le cas où un litige relatif à l'identité de l'individu ayant véritablement soumis une participation ne pourrait être résolu à la satisfaction de l'Organisateur, la participation concernée sera réputée inéligible.

Autorisation de l'Organisateur et de Disney pour participer. À la seule fin de vous permettre de préparer votre participation, vous bénéficiez par les présentes d'une licence limitée non exclusive, non transférable, non cessible en sous-licence, révocable et libre de droits d'utilisation d'éléments

exclusifs de marquage, de marques ou autres, tirés du Jeu ou qui y sont liés en vertu des conditions d'octroi par l'Organisateur dans les présentes Règles officielles du Concours (les « **Éléments conceptuels de l'Organisateur** »). Vous ne bénéficiez d'aucun droit d'utiliser les Éléments conceptuels de l'Organisateur à toute autre fin. Les Éléments conceptuels de l'Organisateur sont définis comme des éléments qui découlent ou sont des adaptations de tout élément de propriété intellectuelle de l'Organisateur, ses sociétés affiliées ou ses concédants, ou qui s'appuient dessus ou y font directement ou indirectement référence, ou qui en sont une variante.

En envoyant votre participation :

- a) Vous confirmez avoir lu, compris et accepté les Règles officielles du Concours ;
- b) Vous convenez qu'en soumettant votre participation :
 - i. vous cédez à l'Organisateur et/ou à Disney, sans limitation, à perpétuité et dans le monde entier, tous vos droits afférents à votre participation, sur tout support connu ou développé à l'avenir, de façon universelle ;
 - ii. vous cédez à l'organisateur et/ou à Disney tous les droits afférents à la participation qui serait dérivée d'œuvres respectives protégées par des droits d'auteur de l'organisateur et/ou de Disney, comme condition de l'octroi par l'Organisateur et Disney de la licence d'utilisation de telles œuvres en vue de préparer votre participation ;
- c) vous garantissez que votre participation, à l'exception des Éléments conceptuels de l'Organisateur, est une création originale, que vous détenez tous les droits sur la participation et tous les aspects y afférents nécessaires pour accorder les licences et les cessions susmentionnés à l'organisateur et/ou à Disney, et qu'elle n'enfreint pas les droits de propriété intellectuelle, les droits à la protection de la vie privée ou le droit de la personnalité, ou tout autre droit légal ou de common law de toute autre personne, à l'exception des Éléments conceptuels de l'Organisateur que vous êtes autorisé à utiliser à la seule fin de préparer votre participation et de participer au Concours ;
- d) vous acceptez d'indemniser le Groupe du Concours (y compris Disney) à l'égard de toute réclamation de tiers relative à la propriété, à l'utilisation et/ou à

l'exploitation de la participation, en assumant directement la responsabilité ;

- e) **vous garantissez que votre participation ne contient pas de langage grossier ou vulgaire ni de propos illégaux et qu'elle ne contient pas non plus de contenu calomnieux, diffamatoire, pornographique, violent (p. ex., se rapportant à un meurtre, de la cruauté, des abus, etc.), discriminatoire (basé sur l'ethnie, le genre, la religion, l'origine nationale, le handicap physique, l'orientation sexuelle ou l'âge), offensant, menaçant, blasphématoire, obscène ou contraire à la loi, et qu'elle n'enfreint pas les présentes Règles officielles du Concours, les Conditions d'utilisation et les Conditions d'utilisation de la plateforme où la participation est soumise ;**
- f) vous garantissez que votre participation ne contient pas de remarques ou d'allusions désobligeantes concernant tout élément exclusif de l'Organisateur, de Disney, du Jeu ou de tout produit d'autres éditeurs de jeux vidéo et studios de développement de jeux ;
- g) vous garantissez que la participation n'a pas déjà été publiée ;
- h) vous acceptez de signaler à l'Organisateur si la participation est enregistrée, en tout ou partie, auprès d'un Office de la propriété intellectuelle, en indiquant si possible le numéro d'enregistrement ;
- i) vous garantissez que vous avez l'autorisation de toute personne apparaissant (ou dont le nom, le portrait, l'image ou l'interprétation apparaît) dans la participation et que cette personne a au moins 18 ans ;
- j) vous acceptez de renoncer à ou à exercer tous droits moraux, droits accessoires ou similaires à l'encontre de l'Organisateur et/ou de Disney, notamment en ce qui a trait à leur utilisation (directement ou par l'intermédiaire de tiers autorisés) de la participation conformément aux présentes Règles officielles du Concours, ni à exiger toute autre permission afin que l'Organisateur utilise la participation conformément aux autorisations que vous lui avez accordées ;
- k) vous acceptez que l'Organisateur et/ou Disney puisse afficher votre nom, votre participation et/ou votre pseudo de réseau social sur le site Web de Bethesda, les canaux de Bethesda et dans toute publicité et annonce sur l'Organisateur, Disney, le Jeu, ce Concours ou dans d'autres promotions de l'Organisateur et/ou de Disney, sans aucune

attribution, notification ou rémunération à votre intention, sauf si la loi l'interdit ;

- l) vous confirmez et acceptez qu'aucune rémunération ne soit payée pour participer au Concours ni pour l'utilisation ou la non-utilisation de la participation par l'Organisateur et/ou Disney, ni pour aucun autre motif, et vous n'aurez droit à aucune reconnaissance ou publicité si votre participation est utilisée par l'Organisateur et/ou Disney conformément aux présentes Règles officielles du Concours, mais cependant donnez votre autorisation par les présentes pour une telle reconnaissance ou publicité ;
- m) vous acceptez d'être contacté par l'Organisateur ou ses mandataires par téléphone, par courrier ou e-mail et messagerie privée sur la plateforme.

4. COMMENT GAGNER

À la date du tirage au sort, un tirage au sort est effectué parmi toutes les participations admissibles pour le nombre de gagnants prévu. Les chances de remporter une récompense lors de ce Concours dépendent du nombre total de participations éligibles reçues au cours de la Période du Concours.

5. RÉCOMPENSES ET CONDITIONS DE RÉCLAMATION DES RÉCOMPENSES

5.1. Récompenses

Les récompenses ne seront remises qu'aux gagnants certifiés. Les récompenses sont sujettes à évolutions, et les détaillants peuvent vendre à un prix inférieur. Toute différence éventuelle entre la VCA et la valeur réelle ne sera pas payée au gagnant. Les récompenses doivent être acceptées telles quelles et ne peuvent être remplacées, transférées ou échangées contre de l'argent ou autre. Le Groupe du Concours se réserve le droit de substituer une récompense (intégralement ou en partie) par une autre récompense de valeur égale ou supérieure, à sa seule discrétion de façon raisonnable. L'organisateur ne remplacera aucune récompense perdue ou volée. L'organisateur ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie concernant la récompense. Les gagnants sont responsables pour toute taxe (fédérale, nationale et locale) et toute dépense n'étant pas indiquée ici liée à l'acceptation et l'utilisation d'une récompense.

5.2. Conditions de réclamation de la récompense

Les participants sélectionnés comme potentiels gagnants (« Potentiels gagnants ») seront avertis par écrit par l'Organisateur dans les quarante-huit (48) heures environ suivant la date du tirage au sort, par message privé sur le compte de la plateforme utilisée pour envoyer leur participation. Le participant sélectionné peut aussi se voir demander de remplir une déclaration sur l'honneur d'admissibilité (ou une déclaration et décharge) ainsi qu'un formulaire de décharge concernant le droit à l'image (collectivement, la « **Décharge** »), et de les renvoyer à l'Organisateur (ou son mandataire autorisé) avant une date limite précisée dans les documents afin de dégager le Groupe du Concours de toute responsabilité liée à ce Concours ou l'acceptation, la détention, l'utilisation ou l'utilisation inappropriée de la récompense. Pour être déclaré gagnant, chaque gagnant potentiel, s'il réside **en Belgique**, pourra être invité à répondre correctement, sans aucune aide, mécanique ou autre, à une question réglementaire d'arithmétique dans un délai prescrit, qui sera posée pendant un appel téléphonique, à un moment convenu à l'avance entre les parties.

Si l'avis d'annonce de récompense ou de gagnant est retourné et considéré comme non-remis, si le gagnant sélectionné est impossible à joindre ou ne répond pas à l'avis dans un délai de trois (3) jours suite à la première tentative de prise de contact par l'Organisateur ou son mandataire, s'il ne fournit pas de preuve d'éligibilité (sur demande), de documents de décharge ou tout autre document requis dans un délai convenable, s'il ne répond pas correctement à la question réglementaire (le cas échéant), ou en cas de non-respect des présentes Règles officielles du Concours, le gagnant sélectionné pourra être disqualifié et la récompense retirée, et l'Organisateur pourra, à sa seule discrétion, choisir un autre participant éligible à la récompense parmi les participations éligibles restantes, lesquelles seront soumises aux mêmes règles de disqualification. Le Groupe du Concours peut sélectionner un gagnant potentiel remplaçant parmi toutes les participations éligibles sans avoir à tenter une seconde fois d'informer le gagnant potentiel, qui sera disqualifié de la même manière. Suite à trois (3) tentatives de remettre la récompense, si le Groupe du Concours ne parvient pas à procéder aux vérifications d'un gagnant, la récompense ne sera pas remise.

6. DONNÉES PERSONNELLES

L'Organisateur et ses mandataires autorisés recueilleront, utiliseront, divulgueront et traiteront (ce qui pourra impliquer l'utilisation d'outils logiciels tiers) les données personnelles que vous avez fournies pour vous inscrire au Concours uniquement comme indiqué dans l'Avis de confidentialité en ligne de l'Organisateur :

<https://www.zenimax.com/fr/legal/privacy-policy>, et aux seules fins de gestion du Concours, de remise des récompenses, de conservation des dossiers et de respect des obligations juridiques dans tous les territoires où le Concours est ouvert. En participant au Concours, vous comprenez et reconnaissez que vos données personnelles seront utilisées à ces fins, comme indiqué dans notre Avis de confidentialité en ligne. Vous disposez également de certains droits en ce qui concerne notre traitement de vos données personnelles dans certaines circonstances (qui peuvent inclure les droits d'accès, de transférabilité, de correction, de suppression, de contestation et de restriction) ; pour en savoir plus sur vos droits et sur leur application, veuillez consulter notre Avis de confidentialité en ligne ou nous contacter à l'adresse : privacy@support.zenimax.com.

Transferts vers les États-Unis. Les sites Web du Concours et les données personnelles que vous envoyez (comme indiqué dans les Règles du Concours) seront hébergés et traités, aux fins indiquées ci-dessus, sur des serveurs aux États-Unis, où le Groupe du Concours se situe. Les données personnelles que vous fournissez peuvent par conséquent être soumises à la législation des États-Unis, qui est susceptible de ne pas garantir le même type ou niveau de protection des données que la législation de votre pays. Nous prenons des mesures afin de vous garantir que les données personnelles transférées en dehors de la juridiction de votre région disposent des mêmes protections comme indiqué dans notre Avis de confidentialité en ligne (pour faire une demande d'informations à propos de ces protections ou des mesures de confidentialité, vous pouvez nous contacter comme indiqué dans notre Avis de confidentialité en ligne : <https://www.zenimax.com/fr/legal/privacy-policy>).

Utilisateurs ne résidant pas en Suisse ou dans l'Espace économique européen : en participant au Concours, vous confirmez que vous comprenez et acceptez notre Avis de confidentialité en ligne. En acceptant une récompense, chaque gagnant accepte que le Groupe du Concours utilise son nom, son adresse de résidence, sa photographie, ses informations biographiques, ses déclarations, sa voix et son image pour toutes les campagnes publicitaires ou de promotion liées au Concours que le Groupe du Concours pourrait vouloir mener, quel que soit le média ou le format, existant ou futur, y compris, mais sans s'y limiter, le World Wide Web, en tout temps et en nombre illimité, sans autre avis ni rémunération, sauf interdiction légale. Les données personnelles des gagnants du Concours peuvent être

compilées et rendues anonymes et utilisées par le Groupe du Concours pour communiquer avec ses détaillants et distributeurs à propos du Concours.

Utilisateurs résidant en Suisse ou dans l'Espace économique européen : ZeniMax Media Inc. est responsable du traitement de vos données personnelles. Le fondement juridique de notre traitement de vos données personnelles relatives au Concours (1) représente l'exécution de notre accord avec vous, y compris si nécessaire pour l'administration du Concours et pour l'attribution de récompenses (article 6(1)(b) du Règlement général sur la protection des données (« RGPD »)) ; (2) est conforme aux lois applicables, y compris pour répondre aux exigences obligatoires de conservation des données et conformément à nos obligations légales en vertu des lois et autres règlements de l'UE et de la Suisse au sein des juridictions dans lesquelles nous donnons accès au Concours (article 6(1)(c) du RGPD) ; (3) représente nos intérêts commerciaux légitimes (y compris l'administration du Concours à des fins promotionnelles et la conservation d'archives commerciales pertinentes (article 6(1)(f) du RGPD)), et (4) constitue une nécessité pour établir, protéger ou défendre nos droits légaux (comme dans le cas d'un litige ou d'une action en justice impliquant le Concours (article 6(1)(f) du RGPD). En participant au Concours, vous reconnaissez que vous avez lu et compris l'Avis de confidentialité en ligne de ZeniMax (<https://www.zenimax.com/fr/legal/privacy-policy>), qui explique la manière dont sont traitées vos données personnelles relatives au Concours. Si vous refusez de nous fournir des données personnelles indiquées comme obligatoires sur le formulaire de participation, votre participation au Concours ne sera pas valide. Vos données personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'administration du Concours, pour contacter des gagnants potentiels et décerner des récompenses, ainsi que pendant une période supplémentaire afin de garantir leur disponibilité en cas de litige ou de conflit selon les délais de prescription applicables, ou aussi longtemps que la législation l'exige.

Pour en savoir plus sur les pratiques de confidentialité de l'Organisateur, veuillez consulter l'Avis de confidentialité en ligne de l'Organisateur sur : <https://www.zenimax.com/fr/legal/privacy-policy>.

7. DROIT DE RÉSILIATION / ANNULATION / SUSPICION / MODIFICATION

Le Groupe du Concours se réserve le droit de suspendre ou de modifier ce Concours, ou ces Règles officielles du Concours, en tout ou partie, n'importe quand et sans obligation de préavis s'il estime que tout élément indépendant du Groupe du Concours nuit à son bon fonctionnement conformément aux présentes Règles officielles du Concours. Sans limiter la généralité de ce qui précède, si le Concours, en tout ou partie, ne se déroule pas comme prévu pour quelque raison légitime que ce soit, notamment une infection du système par un virus informatique, des bogues, des interférences, une intervention non autorisée, une fraude, une erreur de programmation, un vice technique, une épidémie, une pandémie ou la persistance de la pandémie de Covid-19 pouvant, à la seule discrétion du Groupe du Concours, porter atteinte à l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce Concours, le Groupe du Concours peut, à sa seule discrétion, annuler toutes participations suspectes et : (a) annuler le Concours, en tout ou partie ; (b) modifier ou suspendre le Concours, en tout ou partie, afin de remédier au problème, puis reprendre le Concours, ou la partie concernée, de manière à respecter du mieux possible les présentes Règles officielles du Concours ; et/ou (c) décerner les récompenses aux participations admissibles non suspectes, reçues jusqu'à la date du problème relevé et respectant les critères de sélection du gagnant décrits ci-dessus.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

Pour remporter une récompense, il convient de respecter toutes les exigences décrites aux présentes. Toutes les participations deviennent la propriété de l'Organisateur, dans les cas autorisés, et ne seront ni retournées ni confirmées. Les participations en masse, les participations automatisées, les participations effectuées par des tiers et les participations ou réclamations de prix qui sont en retard, incomplètes, frauduleuses, illisibles, non-identifiables ou différées ne seront pas prises en considération. Toutes les participations et réclamations de récompense seront soumises à vérification. La preuve de l'envoi d'une participation ne constitue pas une preuve de sa réception. Les participants acceptent de se conformer aux Règles officielles du Concours. Les décisions de l'Organisateur sont finales et sans appel pour toutes les questions liées au Concours. Ce Concours est assujéti à toutes les lois fédérales, d'État, provinciales et municipales applicables de tous les territoires concernés. Ne s'applique pas si les règles l'interdisent. L'Organisateur se réserve le droit de corriger toute erreur de typographie, d'impression, de programmation ou de l'opérateur. L'absence de mise en

application d'une quelconque modalité des présentes Règles officielles du Concours par l'Organisateur ne constitue en aucun cas une renonciation à cette clause. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition des présentes Règles officielles du Concours n'affectera pas la validité ou la force exécutoire de toute autre modalité. Dans l'éventualité où l'une des dispositions des Règles officielles du Concours serait jugée invalide ou inapplicable, les présentes Règles officielles du Concours demeuraient en vigueur et devraient être interprétées selon leurs conditions, comme si la disposition invalide ou inapplicable n'en faisait pas partie. Si un gagnant fait une fausse déclaration dans les documents cités précédemment, il sera tenu de renvoyer au plus vite sa récompense ou la valeur en argent de celle-ci. L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout individu qui altère ou tente d'altérer le processus de participation ou le fonctionnement du Concours et/ou les sites Web et applications du Concours, qui enfreint les Règles officielles du Concours ou qui agit dans le but d'indisposer, de maltraiter, de menacer ou de harceler toute autre personne. AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE PAR UN PARTICIPANT OU TOUT AUTRE INDIVIDU D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT TOUT SITE WEB OU APPLICATION LIÉS À CE CONCOURS OU DE NUIRE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES ET, ADVENANT UNE TELLE TENTATIVE, LE GROUPE DU CONCOURS SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. En cas de litige quant à l'identité de la personne ayant soumis une participation, le titulaire autorisé du compte de l'adresse e-mail utilisé pour soumettre la participation à la date où celle-ci a été envoyée sera considéré comme le participant. Le « titulaire autorisé du compte » est la personne physique à qui le compte e-mail a été assigné par le fournisseur de services de messagerie. Le gagnant potentiel pourra être tenu de prouver qu'il est bien le titulaire autorisé du compte.

9. EXONÉRATIONS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, EN PARTICIPANT À CE CONCOURS, LES PARTICIPANTS DÉGAGENT LE GROUPE DU CONCOURS, AINSI QUE LES AUTRES AGENCES, FOURNISSEURS, FOURNISSEURS DE RÉCOMPENSES OU CONTRACTANTS, (« PARTIES RENONCIATAIRES ») DE TOUTE RESPONSABILITÉ ENVERS LES PARTICIPANTS EN CAS DE BLESSURES, RÉCLAMATIONS, PERTES, DOMMAGES, COÛTS OU DÉPENSES QUELS QU'ILS SOIENT (NOTAMMENT, LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES,

CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS) À DES PERSONNES OU DES BIENS RÉSULTANT DE (A) L'INSCRIPTION OU LA PARTICIPATION À CE CONCOURS, Y COMPRIS L'ACCÈS ET L'UTILISATION DES SITES WEB DU CONCOURS, (B) TOUTES RÉCLAMATIONS CONCERNANT LES DROITS AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET À L'IMAGE, LA DIFFAMATION OU LA REMISE DE LA RÉCOMPENSE, OU (C) L'ACCEPTATION, LA DÉTENTION, L'UTILISATION OU LA MAUVAISE UTILISATION D'UNE RÉCOMPENSE. LES PARTIES RENONCIATAIRES NE PEUVENT ÊTRE TENUES RESPONSABLES DE TOUT E-MAIL NON REÇU, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES E-MAILS NON REÇUS EN RAISON D'UN PARAMÈTRE DE CONFIDENTIALITÉ OU DE COURRIER INDÉSIRABLE D'UN GAGNANT POUVANT EMPÊCHER TOUTE NOTIFICATION OU RÉCEPTION D'AUTRE E-MAIL, COMME UN E-MAIL DE NOTIFICATION AU GAGNANT ENVOYÉ DANS UN DOSSIER DE COURRIER INDÉSIRABLE. **Certains territoires n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs ; il se peut donc que ces exclusions ne vous concernent pas. Veuillez consulter l'article 11 ci-après.**

Sans limiter la portée de ce qui précède, mais sous réserve de l'article 11 ci-dessous, les parties renonciataires ne peuvent être tenues responsables en cas de : (a) renseignement incorrect ou incomplet du fait des utilisateurs du site Web du Concours ou de quelque équipement ou programmation associé ou utilisé pour le Concours ou de toute erreur humaine ou technique qui peut se produire au cours du traitement des participations au Concours ; (b) perte, interruption ou indisponibilité du réseau, du serveur, du fournisseur de service, des systèmes en ligne, des réseaux téléphoniques, des lignes téléphoniques ou d'autres connexions ; (c) vol, destruction, perte ou accès non autorisé aux participations ; (d) problèmes, pannes ou défaillances des réseaux, lignes téléphoniques, systèmes informatiques ou systèmes informatiques en ligne, des serveurs ou des fournisseurs, de l'équipement informatique, du logiciel ou en cas de bogues ou de virus ; (e) problèmes de transmission ou de communication ; (f) échec de réception d'un e-mail envoyé au Groupe du Concours ou par le Groupe du Concours, pour quelque raison que ce soit, y compris, sans s'y limiter, tout engorgement du réseau Internet ou du site Web ou toute combinaison de problèmes techniques ; (g) dommages causés à l'équipement informatique (logiciel ou matériel) découlant de la participation au Concours ou du téléchargement de tout élément lié au Concours ; (h) erreurs d'impression, de distribution, de production et toutes autres erreurs ou défaillances, qu'elles soient d'origine humaine, mécanique, électronique ou autre ; ou (i) erreurs ou omissions techniques,

graphiques, typographiques ou rédactionnelles contenues dans les présentes.

10. RÉOLUTION DE CONFLIT ET LOI APPLICABLE

Sous réserve de l'article 11, toutes les questions quant à la validité, l'interprétation et l'applicabilité des présentes Règles officielles du Concours, ou vos droits et obligations ou ceux du Groupe du Concours en lien avec le Concours, seront régis par les lois anglaises et interprétés conformément à celles-ci, sans tenir compte des règles de conflit de droit ou du choix des lois, qui pourraient entraîner l'application des lois de tout autre territoire que l'Angleterre, et vous acceptez que celles-ci soient réglées individuellement, sans recours collectif et en vertu de la compétence exclusive des tribunaux anglais.

11. PARTICULARITÉS DES PAYS

Avis spécifiques aux pays : si une quelconque disposition de ces règles est réputée invalide en vertu de la loi, du règlement ou des réglementations d'un pays spécifique, elle ne s'appliquera que dans la mesure autorisée et vous ne serez pas privé de la protection accordée par vos propres lois, règlements ou réglementations. En complément des déclarations d'obligation fiscale contenues dans ces règles, les gagnants doivent se conformer à la déclaration des revenus et, le cas échéant, au paiement de toutes taxes et retenues fiscales imputables en vertu des lois, règlements et réglementations du pays de résidence des gagnants, et l'existence et l'échelle de ces taxes et retenues fiscales peuvent changer avec le temps.

Pour les pays de l'Espace économique européen et la Suisse : la restriction et les exclusions de responsabilité définies ci-dessus ne vous concernent pas, mais le Groupe du Concours et vous convenez que : (a) le Groupe du Concours n'est en aucun cas responsable pour les incidents que ni le Groupe du Concours ni ses fournisseurs n'auraient pu prévoir ou empêcher même s'ils avaient pris des mesures raisonnables ; et (b) comme vous êtes un client et que vous ne participez pas au Concours pour des raisons commerciales, le Groupe du Concours ne sera en aucun cas responsable pour tous préjudices, coûts ou pertes commerciales. Le Groupe du Concours sera responsable envers vous en cas de décès ou de préjudice corporel provoqués par sa négligence ou une action frauduleuse de sa part. Le Groupe du Concours essaiera de résoudre tout désaccord avec vous de façon rapide et efficace. Si vous n'êtes pas satisfait de la gestion d'un désaccord par le Groupe du Concours, ce dernier et vous pouvez convenir de soumettre la question à arbitrage, mais le Groupe du Concours et vous n'êtes pas contraints d'intenter une action en justice dans votre pays ou ailleurs. Des dispositions locales obligatoires peuvent s'appliquer. Le choix de la juridiction et de la loi applicable (y compris la résolution alternative d'un conflit) ne vous prive pas de la protection qui vous est accordée en vertu de vos propres lois et des dispositions

auxquelles il ne peut être dérogé par convention en vertu de la loi de votre juridiction, et qui seraient appliquées ou mises en œuvre dans une juridiction ou une instance autre que l'arbitrage.

Pour les résidents de la Suède : en complément des mécanismes de résolution de conflit indiqués ci-dessous, les consommateurs ont également le droit de porter un litige devant un organisme de résolution de conflit alternatif compétent. En Suède, le « National Board for Consumer Disputes » (ARN) (www.arn.se) est un organisme équivalent. Les consommateurs ont également le droit de saisir l'Agence des consommateurs suédois.

Pour les résidents de la Finlande : en complément des mécanismes de résolution de conflit indiqués ci-dessous, les consommateurs ont également le droit de porter un litige devant un organisme de résolution de conflit alternatif compétent. En Finlande, le « Consumer Disputes Board » (www.kuluttajariita.fi) est un organisme équivalent, mais il est recommandé aux consommateurs de saisir le « Consumer Advisory Service » (www.kuluttajaneuvonta.fi) avant de porter l'affaire devant le « Consumer Disputes Board ».

Pour les résidents des Pays-Bas : les plaintes concernant le Concours peuvent être signalées en contactant l'Organisateur à l'adresse info@bethsoft.com. Si un participant estime que sa plainte n'a pas été traitée de façon adéquate, il ou elle peut déposer une plainte à l'adresse : Kansspelautoriteit, Postbus 20301, 2500 EH Den Haag.

Pour la Belgique : si un gagnant réside en Belgique, à titre de condition pour gagner/recevoir une récompense, ce gagnant doit répondre correctement à une question réglementaire. Les gagnants seront entièrement responsables du règlement de tout impôt et autres frais associés à la réception de la récompense.

12. AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ DE LA PLATEFORME

Ce Concours n'est en aucune façon sponsorisé, soutenu ou administré par la plateforme, ni associé à celle-ci. En prenant part au Concours, les participants communiquent des informations à l'Organisateur et non à la plateforme. En participant au Concours, chaque participant dégage la plateforme de toute responsabilité dans le cadre du Concours.

13. COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR

ZeniMax Europe Limited,
The Lantern,
75 Hampstead Road,
London, NW1 2PL,
Royaume-Uni info@bethsoft.com

VEUILLEZ NE PAS ENVOYER DE PARTICIPATIONS OU DE DEMANDES CONCERNANT LES RÈGLES OFFICIELLES DU CONCOURS OU LES LISTES DE GAGNANTS À CETTE ADRESSE.

© 2024 ZeniMax. All Rights Reserved

© & ™ 2024 Lucasfilm Ltd. All rights reserved.